

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 250/2026

**OBJET : Occupation provisoire de voirie – Rue de Winnezeele – St Noyelle Benjamin
Rénovation**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 13/10/2026 – de Monsieur NOYELLE Benjamin – de la Sté Noyelle Benjamin Rénovation, entreprise en bâtiment sis 2372 Chemin du Rossignol à BERTHEN (59270)

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de pose d'échafaudage et de benne à gravats ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera empiétée au droit des travaux de pose d'échafaudage et de benne à gravats au 138 Rue de Winnezeele à Herzeele (59470), à compter du 22/10/2026 au 30/11/2026 pour un délai d'intervention dans les 40 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera limité au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté Noyelle Benjamin Rénovation, entreprise en bâtiment sis 2372 Chemin du Rossignol à BERTHEN (59270), chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur NOYELLE Benjale – de la Sté Noyelle Benjamin Rénovation, entreprise en bâtiment sis 2372 Chemin du Rossignol à BERTHEN (59270), [email : noyelle.benjamin@laposte.net](mailto:noyelle.benjamin@laposte.net)

Fait à HERZEELE, le 13 octobre 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 14 octobre 2026

Le Maire, S.FRANCKE

